

# MAIRIE de CHÂTILLON-en-MICHAILLE

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 septembre 2010

Convoqué le 7 septembre 2010 en Mairie de CHATILLON en MICHAILLE sous la présidence de Monsieur Patrick PERREARD, Maire.

Etaient excusés : Monsieur René PARENTHOUX a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves DEFFAUX - Monsieur René BARATOUX a donné pouvoir à Monsieur Patrick PERREARD. Monsieur Jacques FESSLER est présent à partir de la question n° 4.

Le Conseil Municipal a désigné Madame Virginie PARENT en qualité de secrétaire de séance. Il approuve le compte-rendu de la précédente réunion sans observation et sous la présidence de Monsieur le Maire, il poursuit l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour et prend les délibérations suivantes :

---0---

### **1. Aménagement d'une salle de sport dans les anciens garages communaux.**

#### 1.1 Résultat final de la consultation d'entreprises pour le lot n° 8 « Sols collés ».

Madame Anne-Marie CHAZARENC concernée par cette affaire ne participe pas à la délibération.

Le Conseil Municipal entend de Monsieur Gilles ZAMMIT, le rapport de la Commission chargée d'étudier les produits proposés par les candidats qui ont fait une offre pour le lot n° 8 « Sols sportifs ». Il précise que le produit proposé par l'entreprise GSR de 69780 MIONS, n'est pas indiqué en cas de présence d'humidité et qu'il ne répond pas au cahier des charges de la consultation en ce qui concerne l'épaisseur de sa structure et le nombre de ses composants. De plus le sol visité est bruyant à l'utilisation.

Compte tenu des éléments techniques vérifiés par ladite Commission sur ce lot, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise PEROTTO de BOURG en BRESSE pour un montant de 29.365,20 Euros HT soit 35.120,78 Euros TTC. Le montant final des travaux se monte donc à la somme de 253.049,83 Euros H.T soit 302.647,60 Euros TTC.

### 1.2 Approbation du contrat de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le contrat à intervenir avec Monsieur Robert COLIN – Architecte à Bellegarde, pour assurer les travaux de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de la salle de sport dans les anciens garages communaux moyennant un montant d'honoraires de 7,50 % des travaux, correspondant à une prestation complète comportant le dépôt du permis de construire, la préparation des dossiers de consultation et la rédaction des pièces administratives, l'analyse et le contrôle des offres, le suivi complet du chantier jusqu'à la réception finale.

## **2. Renforcement de la canalisation de la rue de la Charmette à Vouvray**

Le Conseil Municipal statue sur le projet de renforcement du réseau d'eau potable de la rue de la Charmette à Vouvray qui permettra de remplacer les canalisations sous dimensionnées en amiante ciment situées à certains endroits en propriété privée. Ces travaux permettront d'assurer un maillage du réseau de distribution à partir des réservoirs d'Ardon et de Vouvray afin d'offrir des solutions de dépannage en cas de problème et de renforcer la défense incendie de ce secteur.

Le dossier d'avant projet établi par le Bureau d'Etude CIERA de 01640 JUJURIEUX, fait apparaître un montant estimatif total de 64.000,00 Euros H.T soit 76.544,00 Euros TTC honoraires et vérifications techniques compris.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dossier d'Avant Projet Détaillé. Il charge le Maire de solliciter des subventions auprès du Conseil Général de l'Ain et de l'Agence de l'Eau, et l'autorise à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en place du financement et à la réalisation des travaux.

### **3. Extension et modernisation de l'éclairage public. Convention avec le SIE de l'Ain**

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité du département de l'Ain pour le projet de modernisation et d'extension de l'éclairage public de la Commune. Les travaux correspondants permettront de mettre aux normes les appareils d'éclairage et de faire baisser les consommations électriques. Ils laisseraient une dépense de 44.874,90 Euros à la charge de la Commune de Châtillon-en-Michaille pour un coût total estimé de 105.000,00 Euros TTC.

### **4. Affaires foncières**

#### 4.1 Lotissement de la Fin du Chêne à Vouvray. Cession gratuite d'une bande de terrain au profit de la Commune.

Dans le cadre du projet de lotissement de la Fin du Chêne à Vouvray, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition gratuite foncière d'une parcelle de terrain de 101 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur et Madame Florian MARINET. Ce terrain sera ensuite intégré dans la voirie du chemin du Chêne. Le Conseil Municipal autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié chez Maître BERROD, notaire à BELLEGARDE.

#### 4.2 Acquisition d'un terrain au lieudit « Malcombe ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie de 12 830 m<sup>2</sup> cadastrée section A n°111 située au lieudit "Malcombe" et appartenant aux consorts GROSSET-CURTET, en vue d'agrandir la réserve foncière de la Commune.

Cette acquisition est réalisée au prix de 8 000 € conformément à l'avis du Domaine rendu le 5 juillet 2010.

Le Conseil Municipal autorise également le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié chez Maître BERNARD, notaire à BELLEGARDE.

## **5. Personnel communal**





Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tableau des emplois permanents de la Commune qui fait suite à une demande de réduction d'un temps de travail d'un agent et à la suppression de divers emplois devenus vacants par suite de départ en retraite ou de promotions.

## **6. Modification du règlement d'utilisation de la salle polyvalente des Etournelles.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications à intervenir au règlement d'utilisation de la salle polyvalente pour s'assurer que les conditions de location de cet équipement sont effectivement respectées.

## **7. Compte rendu des délégations du Maire**

Le Conseil Municipal entend du Maire le compte-rendu de l'exercice de ses délégations qui lui ont été consenties et au moyen duquel il a signé au nom de la Commune :

-  Le 30 juin 2010 : avec la Société A.P.A.V.E de 01250 SAINT JUST, le contrat de mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé pour le projet de restructuration de l'école primaire de Châtillon moyennant un montant de 3.850,00 00 Euros HT soit 4.604,60 Euros TTC.
-  Le 30 juin 2010 : avec la Société A.P.A.V.E de 01250 SAINT JUST, le contrat de mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé pour le projet communal d'aménagement d'une salle de sport moyennant un montant de 2.400,00 00 Euros HT soit 2.870,40 Euros TTC.
-  Le 9 juillet 2010 : avec le Bureau d'Etude CIERA de 01640 JUJURIEUX, le contrat de mission de maîtrise d'œuvre pour le renforcement de la canalisation d'eau potable de la rue de la Charmette à Vouvray moyennant un montant de 3.000,00 Euros HT soit 3.588,00 Euros TTC.
-  Le 9 juillet 2010 : avec la Société BANQUE d'ARCHIVES de 67000 STRASBOURG, le contrat de maintenance GEST'ACTE pour le logiciel de Gestion des actes numérisés pour un montant annuel de 200 € HT.

- ✚ Le 9 juillet 2010 : avec les assurances GROUPAMA à compter du 25 juin 2010, l'extension des garanties de l'assurance responsabilité civile des communes, à la présence de 6 mini-chapiteaux d'une superficie de 12 m<sup>2</sup> et d'une valeur unitaire de 400 €.
- ✚ Le 23 juillet 2010 : avec la Fédération Léo Lagrange pour la mise à disposition et l'utilisation des installations de la Commune de Châtillon-en-Michaille dans le cadre de la création d'un centre de loisirs à Châtillon.
- ✚ Le 23 août 2010 : avec MICROBIB SARL domiciliée à 17120 EPARGNES, le contrat de maintenance du logiciel de la bibliothèque municipale moyennant un montant 289,00 Euros HT à compter du 1er août 2010 pour une durée de DOUZE MOIS.
- ✚ Le 24 août 2010 : Le contrat de bail à titre précaire à compter du 1er Octobre 2010 au profit de Madame Christine BONOLA, relatif à un local d'habitation sis à l'ancien groupe scolaire d'Ochiaz, moyennant un loyer mensuel de 450.00 € ( Quatre Cent Cinquante Euros), charges en sus, et non compris les dépenses de consommation d'eau et d'énergie électrique.

## **8. Questions diverses**

- ✓ Le Conseil Municipal entend Madame Virginie PARENT sur le bilan d'activité du Centre de Loisirs de Châtillon durant le mois de juillet 2010. Il se félicite de la fréquentation qui s'est avérée supérieure aux prévisions envisagées avec la Caisse d'Allocations Familiales lors de l'élaboration du dossier de demande d'aide financière.
- ✓ Le Conseil Municipal charge le Maire de solliciter l'aide du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain pour l'achat de divers matériels pour le corps des sapeurs pompiers de Châtillon-en-Michaille.
- ✓ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la manifestation « L'histoire du trompe l'œil » de la façade sud de la Mairie organisée les 18 et 19 septembre 2010 et de la traditionnelle « Opération Brioches » de l'ADAPEI du 9 octobre 2010.

A CHATILLON en MICHAILLE, le 21 septembre 2010

Le Maire,

La Secrétaire de Séance,